



# REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE  
\* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \*

AGENCE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE  
OUEME-ATLANTIQUE-LITTORAL-MONO (ATDA-OALM)  
\* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \*

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS  
\* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \*

## MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

### DOSSIER DE PRESELECTION

Direction Nationale de Contrôle  
des Marchés Publics  
**BON A LANCER**  
Retiré le: 23/04/2026  
Nom: MAMA  
Prénom: Appolinaire  
Signature: *[Signature]*

Emis le 27 avril 2026

**NOTIFIE AU MAITRE D'OUVRAGE**  
Cotonou, le  
pour Lancement Avis d'Appel d'offres

Pour les prestations de :

**RECRUTEMENT D'UN CABINET/ BUREAU D'ÉTUDES POUR LA  
RÉALISATION DES ÉTUDES D'INSTALLATION DES VILLAGES  
AQUACOLE : NAGBÉTO CÔTÉ BÉNIN, AWOUTÉ À ALLADA, TIKPAN  
À COMÈ, DJOMON À AVRANKOU ET TOUÉ À COVÈ**

Référence SIGMAP : PI\_DP\_118683

Référence SIGMAP de l'Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) : N° PI DP 118683

SOURCE DE FINANCEMENT : Budget National

IMPUTATION BUDGETAIRE : PNDF Aquaculture

GESTION : 2026

**DIRECTEUR NATIONAL DE CONTRÔLE  
DES MARCHÉS PUBLICS**  
*[Signature]*  
**Iris A. AHLAN**

**BON A LANCER**

**Avril 2026**

RECRUTEMENT D'UN CABINET/ BUREAU D'ÉTUDES POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES D'INSTALLATION DES VILLAGES AQUACOLE : NAGBÉTO CÔTÉ  
BÉNIN, AWOUTÉ À ALLADA, TIKPAN À COMÈ, DJOMON À AVRANKOU ET TOUÉ À COVÈ

REPUBLIQUE DU BENIN

\* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \*

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET  
DE LA PECHE

\* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \*

AGENCE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT  
AGRICOLE OUEME-ATLANTIQUE-LITTORAL-MONO (ATDA-OALM)

\* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \*

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

\* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \*

### Avis à Manifestation d'intérêt (AMI)

**OBJET : RECRUTEMENT D'UN CABINET/ BUREAU D'ETUDES POUR LA  
REALISATION DES ETUDES D'INSTALLATION DES VILLAGES  
AQUACOLES : NAGBETO COTE BENIN, AWOUTE A ALLADA, TIKPAN A  
COME, DJOMON A AVRANKOU ET TOUE A COVE**

Référence SIGMAP : PI\_DP\_118683

**BON A LANCER**

AVIS N° 006./MAEP/ATDA-OALM/PRMP/S-PRMP DU 27 avril 2026

1. Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt fait suite au plan de passation des marchés publics de l'Agence Territoriale de Développement Agricole du Pôle 7, **Version 1** publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le **17 février 2026**.
2. L'Agence Territoriale de Développement Agricole du Pôle 7 a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget, des fonds du Budget National afin de financer ses activités, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif au **recrutement d'un Cabinet/ Bureau d'études pour la réalisation des études d'installation des villages aquacoles : Nagbéto côté Bénin, Awouté à Allada, Tikpan à Comè, Djomon à Avrankou et Toué à Covè**, inscrit sous le numéro PI\_DP\_118683 au plan de passation des marchés.
3. Les prestations sont en lot unique et concernent la réalisation pour le compte de l'Agence Territoriale de Développement Agricole du Pôle 7, des études techniques détaillées d'installation

des infrastructures de production aquacole sur chacun des cinq sites de villages aquacoles sus cités ainsi que les propositions de leurs modèles respectifs de gestion.

4. Le délai de réalisation de la mission est de treize (13) mois à compter de la date inscrite dans l'ordre de service de démarrer la mission. Ce délai ne comprend pas le temps mis par le Maître d'ouvrage pour l'approbation des différents rapports d'étape.

5. Les cabinets/bureaux d'études intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages environ.

Les candidats peuvent se mettre en groupement pour renforcer leurs compétences respectives. Dans ce cas, le groupement doit être solidaire avec désignation claire d'un mandataire. Les dispositions de l'article 102 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des Marchés Publics en République du Bénin, s'appliquent. Lorsqu'au moins une entité du groupement répond à un critère ou à un sous-critère, cela équivaut pour tout le groupement (sauf pour le critère 1).

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.


7. Une liste d'au moins cinq (05) et au plus huit (08) candidats (Cabinets/Bureaux d'études) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité Contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'Autorité Contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.

8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode de **Sélection Fondée sur la Qualité et sur le Coût (SFQC)**.

9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (5) candidats sont présélectionnés, l'Autorité Contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix jours (10) ouvrables la procédure en vue de compléter la liste restreinte. Mais, au cas où l'Autorité Contractante contacte directement d'autres cabinets ou firmes pour compléter la liste restreinte, les dossiers de ces derniers doivent être évalués conformément aux critères de présélection retenus.

**BON A LANCER**

Critères d'évaluation	Note pour le critère <sup>1</sup>	Sous critères d'évaluation et note <sup>2</sup>	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
		<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Moins de cinq (05) ans : 00 point ;</li> <li>+ Entre 05 et 10, points : 02 points ;</li> <li>+ Supérieur ou égale à 10 points : 05 points.</li> </ul> <p>Deux (02) expériences en études de faisabilité technique en général : 15 points à raison de 7,5 points par expérience justifiée.</p>	
<p>3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des neuf (09) dernières années (2017 à 2025) et l'année en cours (2026).</p>	[50]	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pour les anciens Cabinets/Bureaux d'études</b> Avoir réalisé deux (02) missions d'études de faisabilité technique (APS/APD) des infrastructures de pêches ou d'aquaculture ou d'aménagement hydro-agricole <b>(50 points à raison de 25 points par mission exécutée et prouvée).</b></li> <li>• <b>Pour les Cabinets/Bureaux d'études naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (03) ans d'existence</b> Disposer d'un personnel d'encadrement ayant participé ou ayant réalisé au moins deux (02) missions d'études de faisabilité technique (APS/APD) des infrastructures de pêches ou d'aquaculture ou d'aménagement hydro-agricole <b>(50 points à raison de 25 points par mission exécutée et prouvée).</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pour les anciens Cabinets/Bureaux d'études</b> Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou attestations de services faits ou procès-verbal de réception appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)</li> <li>• <b>Pour les Cabinets/Bureaux d'études naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (03) ans d'existence :</b> Copie légalisées des attestations de travail ou de services faits du personnel d'encadrement (Directeur Technique).</li> </ul>
<p>4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme</p>	[05]	<p>-Présentation du cabinet /bureau : 1,5 points ;</p> <p>-Organigramme du cabinet/bureau (Direction/Services) : 1,5 points</p> <p>-Organisation opérationnelle : 01 point ;</p> <p>-Moyens Matériels et logistiques : 01 point.</p>	<p>Note de présentation du Cabinet et organigramme de structure</p>

Critères d'évaluation	Note pour le critère <sup>1</sup>	Sous critères d'évaluation et note <sup>2</sup>	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission  	[10]	Le profil exigé pour le personnel à affecter pour la réalisation de la mission est : - Un Expert en Génie Rural (BAC + 5) ou Génie Civil (BAC + 5), Chef de mission <b>(02 points)</b> ; - Un Expert en Aquaculture (BAC + 5), Expert Associé <b>(02 points)</b> ; - Un Expert en Géologie ou géotechnicien (BAC + 5), Expert Associé <b>(02 points)</b> ; - Un Expert en Agroéconomie (BAC + 5), Expert Associé <b>(02 points)</b> ; - Un Expert en Environnement (BAC + 5), Expert Associé <b>(02 points)</b> .  <u>NB : Les rubriques ci-après sont exigés pour la présentation du personnel à affecter à la mission : (1) Numéro d'ordre / (2) Nom et Prénoms (3) Désignation du poste.</u>	Liste du personnel et copie simple des diplômes.
<b>TOTAL</b>	[100]		

**NB** : La note minimale requise pour être présélectionné est *soixante (60) points* et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08).

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le candidat ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics ; Email : [prmpatda2025@gmail.com](mailto:prmpatda2025@gmail.com) et prendre connaissance des documents de preselection au Secrétariat Permanent des Marchés Publics de l'ATDA-OALM sis au quartier Sèmè (Abomey-Calavi), République du Bénin, Tél (+229) 01 21 36 17 98 / 01 21 36 17 99 tous les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes (heure locale / GMT + 1).

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat ou le représentant habilité du candidat.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du ~~04~~./05./2026 de 08 heures à 12 heures 30 minutes (heure locale / GMT + 1) et de 14 heures à 17 heures 30 minutes (heure locale / GMT + 1). Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux

candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'ATDA-OALM sise au quartier Sèmè (Abomey-Calavi), République du Bénin, Tél (+229) 01 21 36 17 98 / 01 21 36 17 99, Email : prmpatda2025@gmail.com**. Le dossier de présélection peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

**NB : Seuls les candidats ayant retiré le dossier de présélection à l'adresse ci-dessus indiquée et inscrits sur la liste de retrait dudit dossier sont autorisés à soumettre leurs manifestations d'intérêt. Les candidats doivent se munir de leurs récépissés de retrait du dossier de présélection au moment du dépôt de leurs manifestations d'intérêt.**

13. Les manifestations d'intérêts sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB, sous le format PDF, le tout sous pli fermé, à l'adresse ci-après : **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'ATDA-OALM sise au quartier Sèmè (Abomey-Calavi), République du Bénin, Tél (+229) 01 21 36 17 98 / 01 21 36 17 99** au plus tard le 14 mai 2026 à 10 heures 00 minutes (heure locale / GMT + 1).

Le pli portera expressément la mention :

**BON A LANCER**

*Handwritten signature*

Madame la Personne Responsable des marchés Publics de l'ATDA-OALM

AMI N° 006... /MAEP/ATDA-OALM/PRMP/S-PRMP du 27 avril 2026  
relatif au recrutement d'un Cabinet/ Bureau d'études pour la réalisation des études  
d'installation des villages aquacoles: Nagbéto côté Bénin, Awoutè à Allada, Tikpan à  
Comè, Djomon à Avrankou et Toué à Covè

REFERENCE SIGMAP: PI\_DP\_118683

« Ne pas ouvrir avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis »

**NB : Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.**

Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des candidats concernés sans être ouvertes.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'adresse ci-après : **Salle de conférence de l'Agence Territoriale de Développement Agricole du Pôle 7, le ...14... mai..... 2026 à 10 heures 30 minutes (heure locale / GMT + 1).**

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la Personne Responsable des Marchés Publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'Avis d'Appel Public à Candidatures de Marché publics et exposant les motifs de son recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les cinq (05) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la Personne Responsable des Marchés Publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la Personne Responsable des Marchés Publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable de son recours le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante ou de l'expiration du délai de trois (03) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne Responsable des Marchés Publics pour ampliation.

Fait à Abomey-Calavi, le

**BON A LANCER**



**Denise W. AFFOMASSE**  
Personne Responsable  
des Marchés Publics

## LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

*[Insérer Nom du Candidat]*

*[Insérer Lieu et date]*

**Objet :** Manifestation d'intérêt pour *[indiquer nature de la prestation]*

**A**

Monsieur le *[indiquer titre du représentant de l'Autorité Contractante/structure déconcentrée]*

Monsieur le *[indiquer Titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*,

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la *[indiquer nature de la prestation]*.

Notre dossier de candidature comprend :

- 1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;
- 2) la note de présentation du cabinet/firme accompagnée de l'organigramme ;
- 3) le registre de commerce/les statuts ;
- 4) les preuves des expériences du cabinet/firme *[copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)]* ;
- 5) la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie simple des diplômes etc. ;

**BON A LANCER**

Veillez agréer, Monsieur le *[indiquer le titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*, l'assurance de notre considération distinguée.

*(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du cabinet/firme)*